

République française

Département de la Meuse

COMMUNE DE LEVONCOURT

Séance du 20 mai 2025

Membres en exercice :
6

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN

Présents : 6

Présents : Sylvie DAILLY, Stéphane JACQUEMET, Jeremy JACQUEMIN, Aline THIRION, Annick WILLIE

Votants: 5

Pour: 5

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Sylvie DAILLY

Objet: Vote du compte administratif - levoncourt commune 2024 - DE_2025_403

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DAILLY Sylvie délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		391 630.60	19 569.65		19 569.65	391 630.60
Opérations de l'exercice	57 468.11	111 951.35	13 831.56	37 136.00	71 299.67	149 087.35
TOTAUX	57 468.11	503 581.95	33 401.21	37 136.00	90 869.32	540 717.95
Résultat de clôture		446 113.84		3 734.79		449 848.63
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		449 848.63
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		89 848.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

AGEDI
PREFECTURE DE BAR LE DUC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/05/2025
055-215502899-20250520-DE_2025_403-DE

	au compte 1068 (recette d'investissement)
446 113.84	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)



Fait et délibéré en séance, les
jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Marie-Pierre VERDUN

AGEDI PREFECTURE DE BAR LE DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2025 055-215502899-20250520-DE_2025_403-DE